

Animations commerciales et artisanales - Subvention à Interbio Franche-Comté

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a inscrit la réalisation d'un marché bio dans le cadre de son Agenda 21.

Ainsi, une étroite collaboration a été nouée avec l'Association Interbio Franche-Comté, pour :

- dans un premier temps tester la demande en la matière, dans le cadre de l'opération « printemps du bio »,

- puis dans un second, les conclusions étant satisfaisantes, réaliser une intégration de produits bio dans le cadre de la revitalisation du marché du samedi.

Il ne s'agit pas de créer un marché concurrentiel à l'activité du marché mais au contraire de créer une dynamique qualitative pour le centre-ville bisontin.

C'est pourquoi, s'appuyant à la fois sur la demande des producteurs, sur le souhait de la clientèle de voir se développer cette offre et sur la volonté de la Ville de Besançon de dynamiser le marché du samedi, il a été engagé pour l'année 2007 la venue de producteurs bio, dans le cadre du marché de déballage des samedis 16 juin, 21 juillet, 18 août, 8 septembre, 13 octobre 2007.

Afin d'aider à cette réalisation, la Ville de Besançon se propose de soutenir le budget de l'association par le versement d'une subvention de 1 200 €. En cas d'accord, cette subvention sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200.

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon de décider l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.